

Zone recensée et déroulement du comptage

Vaste de 5036 hectares, la zone de comptage est délimitée au nord par le vallon de La Madone de Fenestre, à l'ouest par la vallée de La Vésubie, au sud par la vallée de La Gordolasque et à l'est par le Mont Colomb. Elle englobe pour partie, des territoires des communes de Belvédère, de Roquebillière et de Saint Martin Vésubie. Une partie de l'aire recensée est dans cœur du PNM, zone non chassable.

Fixé pour 4h30 à la maison des chasseurs de Belvédère, le rendez-vous a permis d'énoncer les quelques consignes relatives au déroulement et à la sécurité, de procéder à la distribution des circuits et des postes fixes, et de constituer des équipes mixtes d'observateurs.

Le recensement s'est effectué sur la base de 21 circuits et de 7 postes fixes qui ont été pour partie modifiés par rapport au plan de comptage initial du mois de mars. Il était en effet nécessaire de prendre en compte l'évolution de la végétation, de la répartition des chamois et des conditions d'observation faites peu avant l'opération. Le comptage s'est déroulé sur une tranche horaire courant de 6h00 à 10h00. Il a bénéficié d'une météo favorable à de bonnes conditions d'observations.

Carte 1 – Limite de la zone recensée

